Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20261112-91_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 15
Pouvoirs 3

Date de la convocation : 06/11/2026

Le douze novembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle (arrivée à 19h20), BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice (arrivé à 19h20), HERVÉ Mattis, LE COCQ GEFFROY Gwladys, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : DE LORGERIL Bertrand (Pouvoir à SULLEROT Laurent), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel), LE BLEVEC Mickaël (Pouvoir à BOUCHET Isabelle)
Absents :

Secrétaire de séance : ROUX Emmanuel

91/2026	**Budget communal : Décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits au chapitre globalisé (d'ordre) 041 (opération patrimoniales) section investissement permettant l'intégration des frais d'études au compte 203 (frais d'études) et au compte 231 (immobilisations corporelles en cours) par une opération d'ordre budgétaire sur le budget principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°09/2026 approuvant le budget primitif 2026 de la commune,
Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2026,
Considérant que les crédits du chapitre 041 se révèlent insuffisants,
Considérant qu'une décision modificative a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires de budget primitif

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver la décision modificative n°1 suivante du budget de l'exercice 2026, étant précisé qu'il convient d'ouvrir les crédits au chapitre 041 :

Section d'investissement			
	Chapitre	Imputations	Montant
Dépense	041	231 Immobilisation corporelles en cours	+ 24 863.58 €
Recette	041	203 Frais d'étude	+ 24 863.58 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres votants :

- **Accepte** la décision modificative n°1 telle que présentée,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)